



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Commission Agro-Ecologie 14 octobre 2020

Agnès LEBOISSELIER- DRAAF/SREAA

Les GIEE de Nouvelle-Aquitaine en 2020

L' AAP régional GIEE/30 000 de 2020

Reconnaissance GIEE 2020



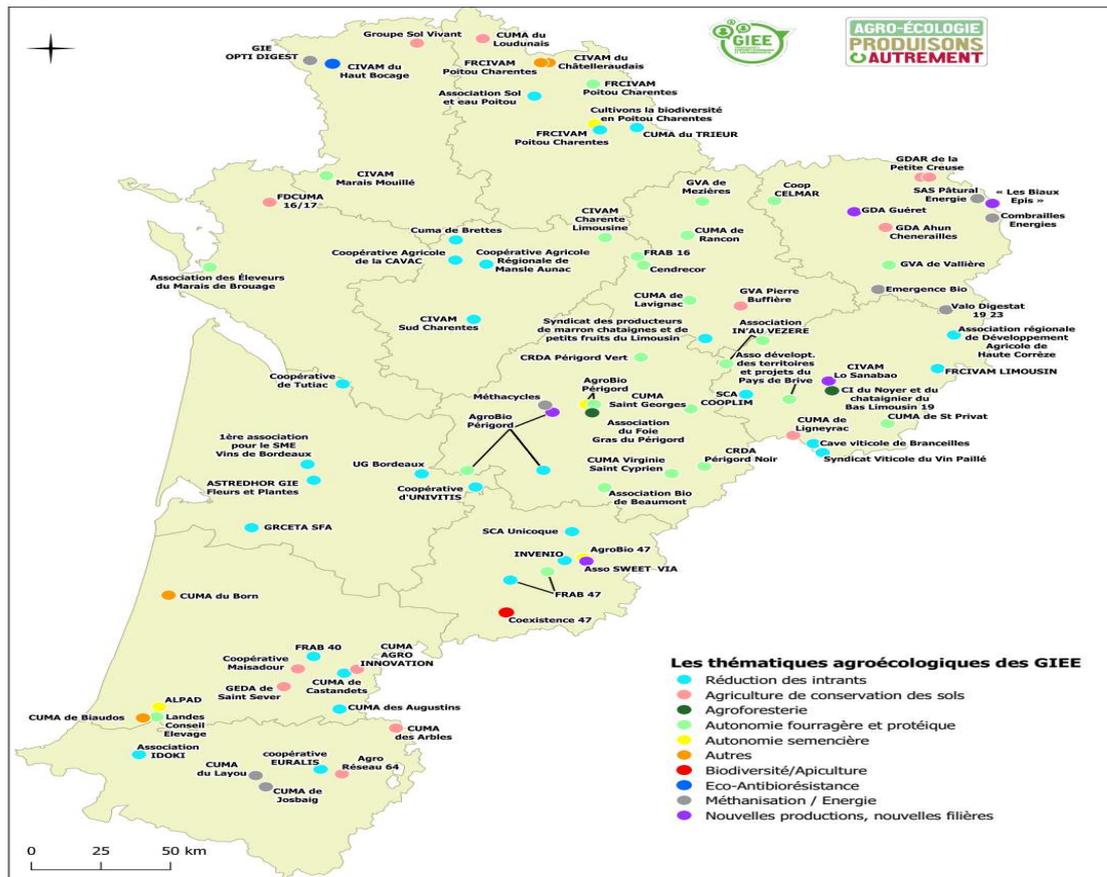
9 dossiers avec avis favorable de la CAE du 25 mai 2020

- Coop de Mansle 16 : Faire des couverts de vrais atouts agronomiques
- Coop de la Cavac 16 : L'agro-écologie au service du bien nourrir
- Fédé Cuma des charentes 17 : Conservation des sols en terre de groie superficielle
- Civam Charente-Limousine 16: Le bœuf bio des fermiers charentais
- Association IN'AU-Vezere 19 : Améliorer l'autonomie alimentaire des exploitations
- Association de dév des territoires et projet de l'antenne du pays de Brive 19 : De l'agro-écologie pour plus d'autonomie et moins d'antibiotiques
- CRDA du Périgord Vert 24 : Innovation sur les pratiques de gestion fourragère
- CUMA des Augustins 40 : Au coeur de nos vignes
- Cuma du Loudunais 86 : Réussir la transition vers l'ACS en s'appuyant sur les pratiques de l'agro-écologie

1 dossier avis défavorable de la CAE du 25 mai 2020

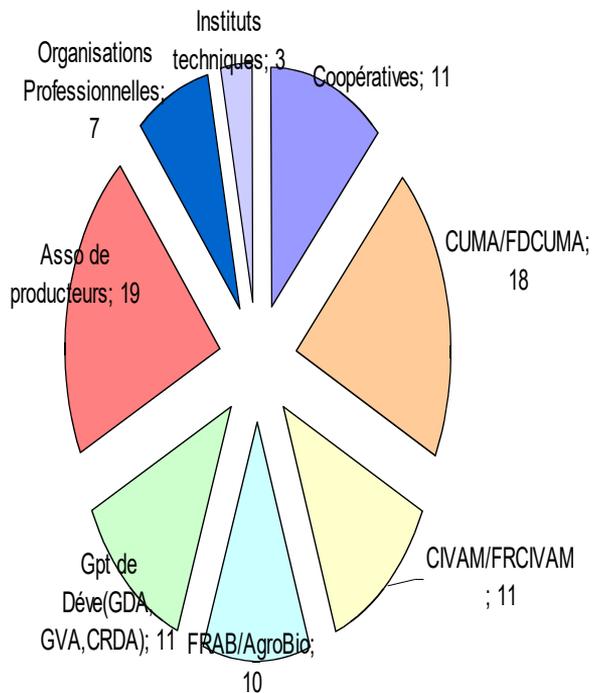
- Syndicat des compagnons du pruneau : Maîtriser la production du pruneau fermier du verger au sachet

Les 90 GIEE en Nouvelle-Aquitaine Carte au 15 juin 2020

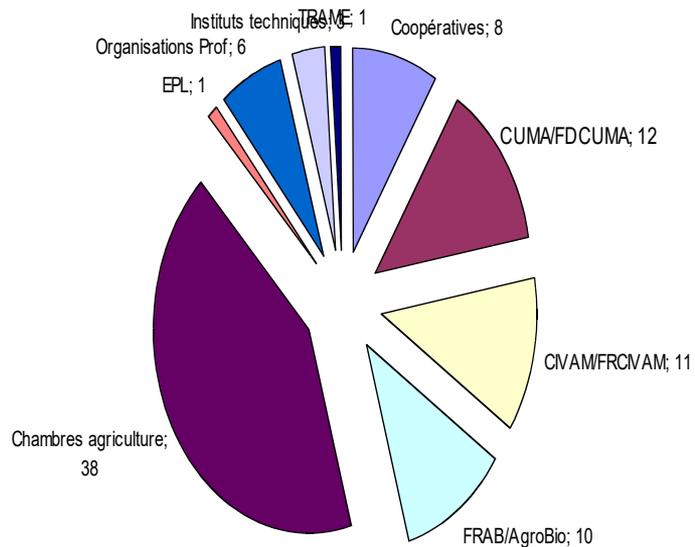


Nous comptons 90 GIEE actifs en 2020 et 1405 exploitations agricoles engagées dans les GIEE

Les structures porteuses de GIEE 2020



Les structures d'accompagnement des GIEE 2020





Financement GIEE 2020

Pour l'AAP 2020, 8 dossiers de reconnaissance sont financés + 4 dossiers d'anciens GIEE

Financement GIEE 2015-2020

MCAE Casdar 2013-2017	836 791 €	15 projets
BOP MAA 2015	146 980 €	8 projets
Casdar GIEE 2016	696 847 €	40 projets
Casdar GIEE 2017	198 000 €	11 projets
Casdar GIEE 2018	418 523 €	22 projets
Casdar GIEE 2019	1 007 947 €	28 projets
Casdar GIEE 2020	365 000 €	12 projets
Total hors MCAE:	2 833 297	121 projets

Les Bilans Intermédiaires 2020 des GIEE

En juin 2020, 15 GIEE ont réalisé leur bilan intermédiaire. Voir recueil des bilans techniques GIEE:

Site internet DRAAF : http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/brochure_GIEE_V0-_1_-_9_cle84bf7a.pdf

➔ Les Bilans intermédiaires,

➔ Les livrables

➔ Les indicateurs



LA RÉDUCTION DES PHYTOSANITAIRES ET DES ENGRAIS MINÉRAUX



GIEE GVA Pouillon Peyrehorade 40- Collectif de 4 agriculteurs
Développer le désherbage mécanique sur le secteur de Pouillon Peyrehorade

4 agriculteurs (polyculteurs/éleveurs, monoculteurs maïs et polyculteurs) de Chabasse, sur sols limoneux travaillent au désherbage mécanique, et modulation de doses et mise en place de couverts végétaux et diversification d'assolement.

Action 1 : Mise en place d'essai de désherbage au semis contre les adventices (datura, panic et sétaire)

Modulation des doses en prélevée suivi d'un binage ou désherbage, combrage d'adventices

Désherbage en plein ou sur le rang en pré-levé.

Traitement en plein ou sur le rang avec modulation des doses en pré-levée suivi d'un binage

Essai d'efficacité d'itinéraires contre la tamponne:

Conclusion: le levier mécanique peut venir remplacer/compléter le levier chimique. La monoculture de maïs crée une résistance aux herbicides, les parcelles en polyculture présentent moins d'adventices. Le désherbage mécanique demande beaucoup de temps, 3 à 8 semaines succédant les semis et donc moins compatible avec les pics de disponibilité des éleveurs ou des double accès. L'année 2018 pluvieuse a montré les limites du désherbage mécanique.

Action 2 : Modulation de doses des produits phytosanitaires:

La localisation du désherbage chimique sur le rang peut être évinçagée et permet de réduire de 2/3 la dose de produit appliquée. Elle s'accompagne d'un désherbage mécanique sur l'inter-rang :

-Soit il faut un lin de pulvérisation monté sur le semoir. Le semoir est équipé de buses derrière chaque élément de semis avec à l'avant du tracteur une cuve, une pompe et un système de régulation. Cette solution permet de bénéficier de la fraîcheur du sol mais attention tout de même au volume de bouillie utilisé : ne pas descendre en

dessous de 80 U/ha car risque de bouchage des buses et perte d'efficacité.

-Soit il faut une rampe de désherbage qui peut se monter sur l'enfouisseur ou sur une bineuse. Il faut que les jets soient dirigés pour attaquer la feuille en premier.

Action 3 : Choix de couvert végétal hivernal

Par ailleurs, le choix des espèces d'un couvert végétal hivernal peut faciliter la destruction mécanique. De plus la réussite de l'implantation du couvert est un facteur pour la maîtrise du développement des adventices. La notation des adventices l'été permet de se rendre compte de l'efficacité des programmes de désherbage, d'identifier les éventuelles décrochages en cas de réduction de doses par exemple, connaître la flore présente sur la parcelle permet de mieux adapter la conduite des cultures.

Le désherbage mécanique doit se conjuguer avec la mise en place de couverts végétaux et les techniques de semis direct sous couvert.

Une formation sur la co-conception des systèmes de cultures et sur l'intérêt des rotations dans la gestion des adventices.

Journée innovation

Intervention de BASF sur la gestion des mauvaises herbes sur tournesol et soja

Formation comment réduire les adventices en intégrant la rotation dans le système de culture.

Présentation de la nouvelle culture de miscanthus

Application de la méthode MERCI pour mesurer la restitution en azote des couverts.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
de la Nouvelle-Aquitaine
Édition: Juin 2020

44

Les projets GIEE expirés en 2020

- Depuis 2015, 124 GIEE ont été reconnus en Nouvelle-Aquitaine, et 90 sont actifs à mi 2020.


Des fiches de fin de projet



TITRE DU GIEE : Phyt'Innov

Structure porteuse : 1ère Association pour le SME du Vin de Bordeaux

Structure d'accompagnement : 1ère Association pour le SME du Vin de Bordeaux

Nombre d'agriculteurs engagés dans le «GIEE» : 20

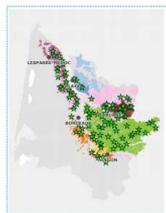
➤ **LES PRINCIPALES PRODUCTIONS DU GROUPE :**

20 entreprises vitivinicoles girondines ont été volontaires pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et limiter la dérive par rapport aux zones dites sensibles. Le projet débute par un diagnostic agrécologique initial (environnemental, social, économique et territorial) auquel est intégrée la thématique phytosanitaire. À partir de cet état des lieux, chaque entreprise choisit de tester un levier organisationnel/humain ou investissement/matériel ou technique-innovation. Ce changement de pratique est suivi pendant plusieurs campagnes avec des restitutions collectives annuelles sur les résultats relevés. Les bonnes pratiques sont diffusées aux autres adhérents via l'association SME puis à la filière.

➤ **CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES (matériels; certification; débouchés; filières)**

Les entreprises de Phyt'Innov font également partie d'un collectif plus large : la 1ère Association pour le SME du Vin de Bordeaux. Cette démarche collective et territoriale a été lancée par le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux dont l'ambition est d'engager 100% de son vignoble dans une démarche environnementale.

L'association SME et donc de Phyt'Innov puisent leur dynamisme dans le partage d'expériences, la création de synergies et la diffusion des bonnes pratiques.



➤ **LE CONTEXTE PÉDCLIMATIQUE DU TERRITOIRE DU GIEE (Les zones protégées, ...)**

Les entreprises qui composent le GIEE Phyt'Innov sont des exploitations vitivinicoles bordelaises, réparties sur tout le territoire girondin.

Toutes ont identifiées les zones sensibles proches de leur parcelaire à savoir les riverains, les cours d'eau et ZNT associées, les puits et forages et les Natura 2000 ou ZNIEFF.

Pour faciliter l'identification des cours d'eau, Natura 2000 ou ZNIEFF, le CIVB met à disposition des viticulteurs de la filière un outil de cartographie (Système d'Information Géographique) qui automatiquement présente les zones sensibles proches de chaque entreprise.



➤ **LES PARTENAIRES DU GIEE**

- Le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux, partenaire et porteur de la démarche du SME du Vin de Bordeaux.
- La 1ère Association pour le SME du Vin de Bordeaux dont la mission est d'accompagner les entreprises volontaires aux certifications environnementales collectives ISO 14001 et HVE via la démarche créée par le CIVB. L'association anime 3 GIEE sur les thématiques phyto (Phyt'Innov), économie circulaire (Ecocept) et agroécologie (DD-I-VIN)
- Les animateurs SME, accrédités par le CIVB, véritables relais terrain, ils forment et accompagnent individuellement et collectivement les entreprises dans la démarche SME.

➤ **TITRE DE L'ACTION :**

Optimiser les itinéraires techniques

Les débats ont porté sur :

- le développement du désherbage mécanique des cultures pour limiter l'utilisation de produits phytosanitaires
 - la réduction possible d'engrais suite aux restitutions apportées par les couverts végétaux
 - la technique du semis direct monograine du maïs et du soja, ainsi que des équipements nécessaires
- Les actions menées dans le cadre du GIEE ont eu une portée bien plus importante, car de nombreux agriculteurs ont pu venir s'informer sur les différentes animations du GIEE et à la suite de la diffusion des essais menés dans le cadre du GIEE. D'autres Cuma sur le territoire se sont équipées en rouleaux FACA, en Semoirs de SD. Le GIEE a bien joué son rôle de vitrine pour les Cuma et agriculteurs du département des Landes.



➤ **TITRE DE L'ACTION :**

Maîtriser et promouvoir les Equipements de guidage assisté par caméra et GPS RTK.

Les membres de la Cuma sont très satisfaits des systèmes de guidage mis en place : il reste cependant à vulgariser et démocratiser ces techniques auprès des autres groupes Cuma pour permettre d'optimiser le passage des outils et améliorer les conditions de travail.

Défi des Semis à Habas



➤ **TITRE DE L'ACTION :**

Développer la mise en place et la destruction mécanique des couverts végétaux

Le choix du couvert et l'implantation de mélanges multi-espèces est à privilégier afin d'avoir des couvertures de sol optimales, une bonne gestion du salissement et des couverts facilement destructibles avec les matériels. Dans nos constats, la féverole s'affiche comme l'espèce parfaitement adaptée à nos conditions (semis tardifs après maïs, fixation importante d'azote, prix abordable et facilité de destruction. Elle constitue la base des couverts après la culture de maïs. Il est cependant nécessaire de l'associer afin de limiter le développement des mauvaises herbes. Plusieurs espèces ont été testées dans l'objectif de produire un couvert plus dense et facilement destructible mécaniquement : vesce, pois, radis, phacélie notamment. Le prix des semences de ces espèces est relativement élevé, il est donc nécessaire de les utiliser avec



Les actions de formation, information et communication réalisées (des liens utiles)

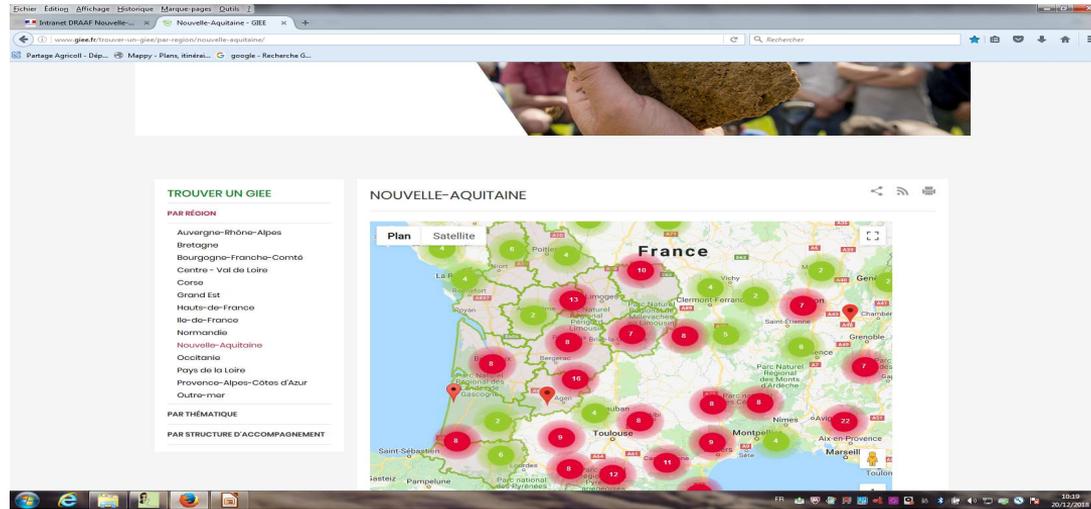
Investissement semoir de SD en InterCuma avec Garlin (Entraid) : <https://www.entraid.com/articles/investissements-materiels-landes-bearn-pays-basque>

Article GIEE de Caunelle (Entraid) : <https://www.entraid.com/articles/ecartement-maiosema-rendements-interang>

Article et vidéo GIEE (Entraid) – Juin 2017 : <https://www.entraid.com/articles/agriculture-de-conservation-en-cuma>

Article sur la formation du 18/07/2017 sur la fertilité des sols (Entraid) : <https://www.entraid.com/articles/formation-seminaires-fertilitésols>

La capitalisation des GIEE : [site national giee.fr](http://site.national.giee.fr)



Travaux de réflexion sur la capitalisation menés au Ministère et séminaire CRA/ DRAAF le 26 novembre 2020

Les GIEE au plan national



En 2020, un net ralentissement pour certaines régions et un fort dynamisme dans les AAP des régions Occitanie, Auvergne Rhône-Alpes, et Pays de Loire et Hauts de France.

Région	GIEE 2020	Total
Auvergne Rhones Alpes	17 (9)*	39
Bourgogne	8	57
Bretagne	8	31
Centre Val de Loire	8	14
Grand Est	7	54
Hauts de France	30	47
Normandie	8	28
Nouvelle-Aquitaine	9	90
Occitanie	21 (25)*	116
Pays de Loire	22 (8)*	40
Ile de France	4	9
PACA	6 (9) *	40
DOM et Corse		27
Total	141	592

* Emergents



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



Merci pour votre attention